



## CHEF DE CLINIQUE-ASSISTANT TERRITORIAL UNIVERSITAIRE (CC-ATU) Discipline médicale : Hématologie clinique

### 1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Deuxième établissement de la région Centre Val de Loire, le centre hospitalier régional d'Orléans est un établissement de 1300 lits MCO et 500 lits d'EHPAD et SLD. Il est doté d'un budget de 500 M€.

Le nouvel hôpital, entièrement reconstruit, regroupant les deux sites MCO historiques du CHR a ouvert fin 2015. Outre le regroupement de toutes les activités médicales sur un seul site qui permet de garantir au patient un accès rapide au plateau technique, le nouvel hôpital est doté des techniques médicales les plus modernes et d'une logistique ambitieuse : préparation robotisée et nominative des médicaments - le CHR figure parmi les premiers sites en France à en bénéficier -, réseaux pneumatiques qui transportent très rapidement d'un bout à l'autre du bâtiment les prélèvements de laboratoire, le sang ou les médicaments urgents, de nombreux équipements médicaux installés, tels que la 3<sup>e</sup> IRM, le 2<sup>e</sup> TEP Scan, 450 rails élévateurs pour manipuler les malades dans leurs chambres, des transports automatisés pour la livraison de toute la logistique dans les services et une organisation médicale et soignante élaborée pour que les soignants restent davantage auprès des patients.

### 2. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Hématologie clinique

Pôle de rattachement : Pôle médecine interventionnelle

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Dr OCHMANN Marlène, tel 0238229546, marlene.ochmann@chr-orleans.fr

Composition de l'équipe médicale : 7 praticiens hospitaliers temps plein, 1 assistant spécialiste

Nombre de lits : 20 lits dans l'unité conventionnel, 10 lits de soins intensifs

Nombre de places : 30

**Le cas échéant**, exercice partagé avec une autre structure sur le même territoire que l'établissement d'accueil :

Nom de la structure :

Adresse :

Activité particulière au sein de cette structure :

### 2. Missions confiées (soins, enseignement et recherche) et organisation du temps de présence entre les sites

- Gestion des patients hospitalisés dans le secteur d'hématologie conventionnel (à savoir prise en charge de tout hémopathie maligne myéloïde ou lymphoïde), prise en charge des patients sous chimiothérapie, prise en charge diagnostique des hémopathies malignes et de toutes complications.
- Gestion des patients hospitalisés dans le secteur d'hématologie intensive. Prise en charge des patients nouvellement diagnostiqués de leucémie aigüe nécessitant une chimiothérapie intensive, prise en charge des aplasies et de leurs complications (environ 30 leucémies aigües par an, 30 autogreffes par an)
- Gestion des patients hospitalisés en hôpital de jour pour validation de chimiothérapie ou autres thérapies (transfusions, immunoglobulines...)
- Activité de consultation polyvalente
- Participation aux réunions de concertations pluridisciplinaire hebdomadaire d'hématologie clinique
- Participation aux staffs hebdomadaire pluri professionnels et paramédicaux au sein du service afin d'améliorer la prise en charge globale des patients.
- Participation au comité autogreffe hebdomadaire en collaboration avec le CHU de Tours et au comité allogreffe mensuel en, collaboration avec l'Institut Gustave Roussy.
- Participation aux réunions des différents groupes coopérateurs (LYSA , FILO, IFM...)
- Participation aux différentes réunions de concertation de recours national avec les centres de références nationaux.
- Encadrement des externes dans les unités de soins, apprentissage de la sémiologie hématologie, apprentissage de la réalisation des observations

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement des internes dans les unités de soins au quotidien, participation aux bibliographies mensuel réalisées au sein du service ainsi qu'au cours hebdomadaires en collaboration avec le CHU de Tours</li> <li>• Partage du temps de présence avec le CHU de Tours : 1 jour par semaine au CHU pour une activité d'enseignement/recherche et 4 jours par semaine au CHR d'Orléans pour une activité clinique et de recherche en collaboration avec le service d'hématologie du CHU de Tours</li> </ul>
<b>3. Les compétences à développer</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autonomie dans la prise en charge clinique du patient d'hématologie dans les unités de soins ainsi qu'en consultation</li> <li>• Autonomie dans la présentation des dossiers en réunion de concertation pluridisciplinaire</li> <li>• Acquérir les bonnes pratiques pour la participation à la recherche clinique</li> <li>• Encadrement et enseignement auprès des externes et des internes en formation</li> </ul>
<b>4. L'organisation de la permanence des soins</b>
<p><u>Dans l'établissement d'accueil</u> : astreintes opérationnelles dans le service d'hématologie clinique à raison de 3 à 4 jours de semaines par mois et de un week-end tous les 2 mois</p>
<b>5. Les valences (enseignement/ recherche)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication dans la recherche clinique en tant que co-investigateur voire investigateur principal dans les différents protocoles de recherche ouverts dans le service (institutionnel ou industriel)</li> <li>• Possibilité d'une collaboration avec le laboratoire d'hématologie et l'université d'Orléans pour des projets de recherche fondamentale</li> <li>• Collaboration avec le CHU de Tours pour des projets de recherche</li> </ul>
<b>6. Les moyens à disposition du chef de clinique-assistant territorial universitaire (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle de prélèvement médullaire en hôpital de jour</li> <li>- Plateau imagerie accessible</li> <li>- Cytogénétique sur place</li> <li>- Biologie moléculaire sur place</li> </ul>
<b>7. Logement par l'établissement d'accueil</b>
Pas de logement au CHRO. Des logements peuvent toutefois être proposés par la Mairie d'Orléans, en fonction de leurs disponibilités.
<b>8. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue du clinicat territorial</b>
<b>9. Rémunérations, prime d'exercice territorial</b>
Votre employeur sera l'Université de Tours et le CHRU de Tours. Vous ferez l'objet d'une mise à disposition intégrale par le CHRU de Tours dans votre établissement d'accueil. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement de base : réglementation statutaire</li> <li>- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif</li> <li>- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail</li> <li>- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins</li> </ul>
<b>10. Prise en charge des frais de déplacement</b>
Oui, en fonction des modalités de partage de temps de travail Sur la base forfaitaire de 45 € Aller/Retour ou le cas échéant sur la base d'un abonnement mensuel SNCF, dans la limite d'un plafond mensuel fixé à 86,16 euros, directement par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans à l'intéressé (e).